



**Département du JURA
Canton d'AUTHUME**

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 janvier 2025

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Sébastien PILLOT, Mr Sébastien JOUILLEROT, Mr Hervé Bôle, Mme Ghislaine JUY, Mme Françoise GILLET, Moïse POLYDAMAS Mme Emilie ROTH DIT BETTONI

Absent excusé : Gilles LAVRY donnant pouvoir à Mr JOUILLEROT Sébastien

Secrétaire de séance : Mme Françoise Gillet

Début de la séance : 19h03

✚ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 novembre 2024

Approbation à l'unanimité.

✚ DELIBERATION 001-2025 : Devis tonte village

Mr le Maire expose que plusieurs personnes se sont plaintes de la qualité de l'entrepreneur pris en 2024 pour la tonte du village. Deux nouveaux devis ont été fait après visite sur le terrain avec Mr le Maire, l'autoentrepreneur Zeeh : 13 860 € HT (sans TVA), et la société Ogierlagage : 14 100 € HT pour un total de 6 passages à l'année. Le choix se porte sur l'autoentrepreneur Zeeh, étant le moins cher.

Approuvé à 8 pour et 1 contre.

✚ DELIBERATION 002-2025 : Boulangerie

Mr le Maire expose que le matériel racheté à la Boulangerie n'a pas pu être testé avec le mandataire judiciaire car il n'y avait pas d'électricité. Il s'avère que plusieurs machines ne fonctionnaient pas... Le bail a été fait par le comptable de Vitreux, Mr le Maire a fait rajouter un engagement à faire entretenir les machines chaque année et une clause résolutoire en cas de loyer impayé : nous pourrions clore le bail. Mr Dugua, le repreneur, a passé 3 semaines à vider la boulangerie (travail considérable) et pour relancer le commerce Mr le Maire propose 3 mois de gratuité de loyer (nous n'avons pas de crédit sur la boulangerie à ce jour). Les dépenses totales de la mairie pour la boulangerie s'élèvent à 31 000 euros (achat du matériel et réparations). Nous sommes également dans l'attente d'un devis car il y a un problème avec la carte mère de la chambre de pousse. Les administrés nous font de très bon retour globalement de la qualité des produits de la Boulangerie. Le conseil approuve les 3 mois de gratuité, à revoir éventuellement suivant l'évolution. Mr le Maire précise qu'il a du faire du « forcing » pour avoir les clés afin que la boulangerie puisse reprendre son activité, le délai aurait dû être bien plus long dans le cadre d'une liquidation judiciaire

Approuvé à l'unanimité pour 3 mois de gratuité



Département du JURA
Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

DELIBERATION 003-2025 : création poste remplacement secrétaire

Mr le Maire expose que pour effectuer le remplacement de la secrétaire de Mairie pendant son congé maternité, un poste temporaire doit être créé afin que la remplaçante puisse venir faire sa formation. Le poste est créé à mi-temps jusqu'à fin février, et sera étendu aux mêmes horaires que la secrétaire à partir de mars 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

DELIBERATION 004-2025 : Convention fourrière

Mr le Maire expose la nouvelle convention fourrière (Obligatoire), qui doit être renouvelée tous les 3 ans. Le coût par an est indexé sur la population recensée par l'Insee, et est d'environ 500 euros à l'heure actuelle.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION 005-2025 : rétrocession de l'Association Foncière

Mr le Maire expose que la délibération 041-2022 doit être annulée et remplacée. En effet, la délibération de 2022 ne précise pas que la cession se fait à l'euro symbolique. La commune accepte donc la rétrocession des parcelles ZI91 Rue du Four, ZI88 Traje du Cimetière, ZI1 Rue de la Ronce, et ZP3 Impasse sur le Moulin à l'euro symbolique. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention afférente.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION 006-2025 : rétrocession de la Commune à la Communauté de Commune de Jura Nord

Mr le Maire expose que pour effectuer les travaux d'assainissement, la commune doit rétrocéder à Jura Nord la parcelle de l'ancien terrain de tennis. Le conseil approuve la rétrocession de la parcelle ZR9, dites de l'ancien terrain de tennis à l'euro symbolique, et autorise Mr le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à cette rétrocession.

Approuvé à l'unanimité



**Département du JURA
Canton d'AUTHUME**

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

+ DELIBERATION 007-2025 : Subvention du Cross des écoles

Mr le Maire expose la demande de subvention des écoles d'Ougney pour le cross. Les élèves ont effectué 375 tours, le gain s'élève à 187.50 euros. Cette somme est reversée par les écoles au profit de Téléthon.

Approuvé à l'unanimité

+ Délibération des 25%

La délibération est ajournée, la commune n'ayant finalement pas de facture d'investissement à payer pour le moment.

+ QUESTIONS DIVERSES

- Protection sociale complémentaire : le conseil décide de participer à hauteur de 7€ par employé à la prévoyance, et de 15€ à la mutuelle (il s'agit du minimum obligatoire).
- Restaurant : Pour donner suite aux documents étudiés, nous avons demandé à l'architecte un nouveau chiffrage sans les travaux des logements, et nous attendons d'autres devis pour la cuisine.
- ACCA : en 2024 la commune a touché 323.36 euros sur le titre de 5000€, et un nouveau titre de 5000 € vient d'être envoyé pour 2025.
- Rénovation des logements de l'ancienne poste : il reste 37000 € de subventions à percevoir qui arriveront courant 2025.
- Epave rue du Barboux : La voiture est en état d'abandon, nous attendons l'autorisation de la gendarmerie ou de la famille pour faire venir un épaviste.

Séance clôturée à 20h28

La secrétaire de séance
GILLET Françoise

Mr le Maire
IVANES Cédric